

ARRÊTÉ N° 2019-232

Objet : mesures temporaires relatives au stationnement et à la circulation rue du Capitaine Tarron et rue des Écoles.

Le Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Pénal,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, art. L 2213-1 à L2213-6 relatifs aux pouvoirs de police conférés aux Maires en matière de circulation et de stationnement,

VU l'arrêté n° 2016-130 en date du 26 avril 2016, relatif à la réglementation de la salubrité et de l'environnement-Mise à jour,

VU l'arrêté n°2017-569 en date du 22 décembre 2017, portant délégation de signature à Monsieur Pierre TESTU, dans les domaines de la Prévention, de la Sécurité et de la Réglementation,

CONSIDÉRANT que la société LCTP sise 537 rue Hélène Boucher -78530 Buc, pour le compte de la ville, d'effectuer les travaux de reprise de pavage, il y a lieu de prendre des mesures temporaires de stationnement et de circulation rue du Capitaine Tarron et rue des Écoles.

ARRÊTE

Article 1 : du mardi 23 avril 2019 au vendredi 03 mai 2019, le stationnement longitudinal côté impair sera interdit et considéré comme gênant rue des Écoles.

Article 2 : du mardi 23 avril 2019 au vendredi 03 mai 2019, la circulation sera interdite, rue du Capitaine Tarron, au droit de l'hôtel de ville, dans le sens avenue de l'Europe vers rue Aristide Briand.

Article 3 : du mardi 23 avril 2019 au vendredi 03 mai 2019, une déviation sera mise en place par la rue des École en provenance de l'avenue de l'Europe .

Article 4 : la signalisation temporaire sera mise en place, surveillée et repliée par la société LCTP qui sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation. Cette dernière devra être conforme à la réglementation en vigueur.

Article 5: les infractions au présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

À Vélizy-Villacoublay, le 17 AVR. 2019

Certifié exécutoire le présent acte

le 17 AVR. 2019

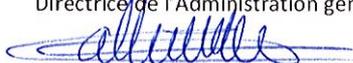
publié le 17 AVR. 2019

Pour le Maire de Vélizy-Villacoublay,

Par délégation,

Florence Catherine

Directrice de l'Administration générale



Pour le Maire,

Par délégation,

Adjoint au Maire à la prévention,

à la sécurité et à la réglementation

Pierre Testu



Document affiché :

du 17 AVR. 2019

au 5. MAI 2019

Pour toute correspondance :

M. le Maire | Mairie | 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 58 50 40

Courriel: relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr